Image not found or type unknown

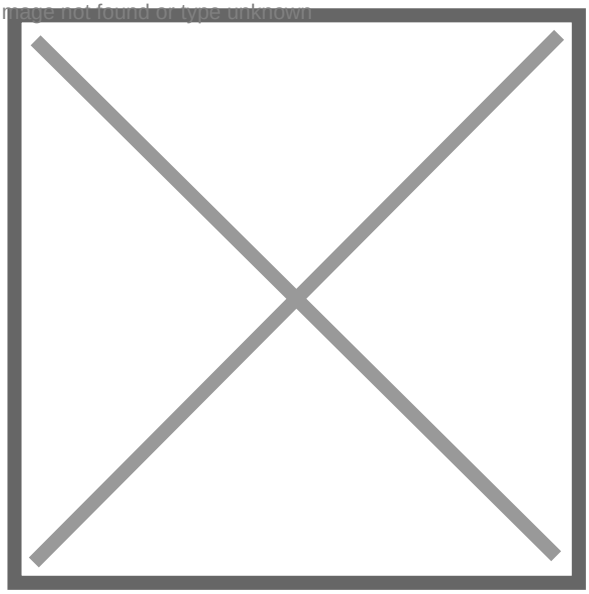

Vente de voiture entre particuliers avec ct ok

Par **tonio50120**, le **12/08/2012** à **13:50**

Bonjour,
Je viens vers vous suite a la vente de mon vehicule d'occasion le vendredi 10/08/12. Il s'agit d'une citroen saxo de 1996. Le controle technique le jour de la vente daté de moins de six mois il avait un mois tout au plus. Il stipulé un jeu mineur au niveau d'une rotule avant et aujourd'hui après deux jours que la vente a eu lieu l'acheteur m'appel en me dicant que la rotule aurait visilement éclaté et me demande de prendre en charge les réparations ou au moins une bonne partie.
Quels sont ses recours possibles? Quelle est ma résponsabilité dans tout ca car le défaut été connu?
J'avoue ne rien avoir caché je lui ai même précisé que la distribution et les plaquettes seraient à prévoir rapidement. L'acheteur a même appelé son garagiste habituel avant la transaction pour savoir s'il pouvait acheté mon véhicule sans risque!
J'ai fais changé la batterie les cardans,les essuis-glace,les tapis avant la vente pour qu'elle soit dans le meilleurs état possible je ne peux pas la donné (vendu 1600 au lieu de 2000 car l'acheteur ne pouvait pas plus).
D'avance merci pour votre aide,
Coridialement,
Anthony ADE

Par **trichat**, le **12/08/2012** à **17:45**

Bonjour,

Compte-tenu de la description de la vente, l'acheteur a eu une entière connaissance du

défaut de la rotule du véhicule.
Il n'y a donc pas vice caché.
Si de plus, vous pouvez apporter la preuve que vous souhaitiez vendre votre véhicule d'occasion 2000 € et qu'en définitive vous lui avez réellement vendu 1600 €, votre bonne foi ne peut être mise en doute.
Dans ce cas, vous n'êtes pas tenu de participer au coût de la réparation. Sauf si vous êtes très gentil!
L'acheteur ne pourra obtenir la résolution de la vente devant un tribunal.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés